

## PJ n° 12 – CONFORMITE AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION

### Schémas de gestion des eaux

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : le SDAGE du bassin Rhône – Méditerranée est applicable (SDAGE 2016 – 2021).

La commune de Neffiès est concernée par :

- Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Hérault – état d'avancement : mis en œuvre.

- Le contrat de milieu de l'Hérault (2<sup>e</sup> contrat) – état d'avancement : signé, en cours d'exécution.

### Conformité aux orientations des schémas de gestion des eaux :

#### SDAGE du bassin Rhône – Méditerranée (2016 - 2021)

<i>Orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée</i>	<i>Mesures prises - Installations</i>
OF0- S'adapter aux effets du changement climatique	
OF1- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Réseaux séparatifs effluents - eaux pluviales - eaux usées domestiques
OF2- Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	Tous les effluents font l'objet d'un traitement
OF3- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	
OF4- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
OF5- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	Traitement des effluents vinicoles par évaporation naturelle Traitement des eaux usées domestiques par raccordement au réseau communal
Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	Aucun rejet dans le milieu aquatique
Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	Mise des stockages de produits dangereux sur rétentions

Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	Développement de la lutte raisonnée, conseils et soutien aux viticulteurs
Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	
OF6- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides	
OF7- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	pas de forage ; suivi des volumes consommés ; gestion et économie d'eau
OF8- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Aucune imperméabilisation supplémentaire ; aucun désordre en fonctionnement actuel

<b>SAGE de l'Hérault</b>	
<i>Orientations du SAGE</i>	<i>Mesures prises - Installations</i>
Mettre en oeuvre une gestion quantitative durable permettant de satisfaire les usages et les milieux	pas de forage ; suivi des volumes consommés ; gestion et économie d'eau
Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux pour permettre l'expression de leur potentialité biologique et leur compatibilité avec les usages	Traitement des effluents vinicoles par évaporation naturelle Mise des stockages de produits dangereux sur rétentions Traitement des eaux usées domestiques par réseau communal
Limiter et mieux gérer le risque inondation	Aucune imperméabilisation supplémentaire ; aucun désordre en fonctionnement actuel
Développer l'action concertée et améliorer l'information	

- Plan de gestion des déchets

PREDD LR : Plan régional d'élimination des déchets dangereux de la région Languedoc-Roussillon

Le PREDD a pour objet de coordonner les actions des pouvoirs publics et des organismes privés, en vue d'assurer les quatre objectifs suivants :

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets dangereux, afin de minimiser leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement
- Organiser et limiter leur transport, afin de réduire les risques dus au transport de déchets dangereux, notamment par la route
- Procéder à leur élimination et à leur valorisation
- Assurer l'information du public.

## ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS DU PREDD LR

Plan régional d'élimination des déchets dangereux de la région Languedoc - Roussillon

<i>Objectifs du PREDD</i>	<i>Mesures prises - Installations</i>
AXE 1 : Réduire la production et la nocivité des déchets dangereux	
1.1. Promouvoir et accompagner les démarches d'éco-conception et l'emploi des meilleures techniques disponibles	Tri des déchets
1.2. Promouvoir la réduction de la production de déchets dangereux	Tri des déchets et collecte sélective en place
AXE 2 : Privilégier la valorisation des déchets dangereux	
2.4. Rationaliser le traitement et la valorisation des déchets dangereux	Traitement de tous les déchets par des filières contrôlées
AXE 4 : Optimiser le transport des déchets dangereux : principe de proximité, sécurité du transport, transport alternatif	
4.1. Sensibiliser sur le principe de proximité	Prestataires locaux

PDEDMA de l'Hérault : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, approuvé en mars 2002.

<i>Objectifs du PDEDMA de l'Hérault</i>	<i>Mesures prises - Installations</i>
Réduire la production des déchets	Tri des déchets et collecte sélective en place
Réduire les déchets à la source	" "
Développer les collectes sélectives (emballages recyclables et fraction fermentescible des ordures ménagères)	Collecte par les services communaux
Organiser les transferts et les transports dans la zone	" "
Valoriser les déchets	
Valoriser la matière organique	Collecte des déchets organiques (raflés, marcs, lies) et traitement par des filières spécialisées
Valoriser et traiter les DIB (déchets industriels banals)	Tri des déchets et traitement par des filières spécialisées
Collecter et traiter les DTQD (déchets toxiques en quantités dispersées)	Envoi en déchetterie